

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Harrington, lundi 10 janvier 2022, qui sera tenue à huis clos par voie de téléconférence, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes.

Natures et effets des demandes :

Une demande de dérogation mineure a été déposée dans le cadre d'un projet de construction résidentiel, au lot 6 463 335 sur le chemin des Merisiers, les propriétaires souhaitent construire un garage d'une superficie supérieure aux 2/3 de la superficie du bâtiment principal projeté, tel qu'exigé par l'article 3.4.6 du règlement de zonage 192-2012. Un certificat d'implantation a été produit par Monsieur Dany Thériault, arpenteur-géomètre, minute 148.

Une demande de dérogation mineure a été déposée dans le cadre d'un projet de rénovation résidentielle, au 25 chemin Trina, les nouveaux propriétaires souhaitent consolider l'implantation du bâtiment principal déjà construit, qui se situe à une distance moyenne de 7.06m de la rue, inférieure à la marge avant minimale prescrite sur les grilles des usages du règlement de zonage 192-2012. Un certificat de localisation a été produit par Monsieur Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 17 949.

Une demande de dérogation mineure a été déposée dans le cadre d'un projet de construction d'une remise, au 266 chemin Johnson, les propriétaires souhaitent obtenir l'autorisation de construire une remise d'une hauteur de 5.38m, supérieure aux 4 mètres exigé à l'article 3.4.3 du règlement de zonage 192-2012.

Une demande de dérogation mineure a été déposée dans le cadre d'un futur projet de construction résidentielle, au lot 6 210 504 sur le chemin Trineer, les propriétaires souhaitent consolider leur lot, qui n'a aucun front sur la rue, contrairement à ce qui est exigé sur les grilles des usages du règlement de zonage 192-2012.

Une demande de dérogation mineure a été déposée dans le cadre d'un projet de construction résidentielle, au lot 6 070 396 sur le chemin de la Médéole, les propriétaires souhaitent construire une mezzanine dont la superficie est telle qu'elle serait considérée comme un étage. La construction projetée serait donc de 3 étages, supérieures aux 2 étages prescrits sur les grilles des usages du règlement de zonage 192-2012. Les plans du bâtiment ont été produits par Monsieur Pierre-Alexandre Rhéaume, membre de l'ordre des architectes du Québec, matricule 5008.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande en envoyant un courriel à l'adresse suivante : b.dubuc@harrington.ca ou par la poste au 2940, Route 327 à Harrington (Québec) J8G 2T1.

Donné à Harrington ce 16^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt et un.

La directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim



Brigitte Dubuc

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Brigitte Dubuc, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 16 décembre 2021, entre 9h et 18h

En foi de quoi, je donne ce certificat le 16 décembre 2021.

